

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

TITRE

Compléter le titre de la proposition de loi par les mots :

« et la revitalisation de la ruralité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu du fait que les zones rurales sont les grandes oubliées des politiques publiques, il convient d'orienter davantage la proposition de loi sur le volet revitalisation de la ruralité.